



# CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 12 octobre 2021 à 18h

## **VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS**

tel : 02.31.27.15.80  
fax : 02.31.23.86.06  
mairie@cagny.fr  
www.cagny.fr

### **TRAVAUX DE REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC – LOT N° 2 – « AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER »**

Par délibération n° 2021/003 du 19 janvier 2021, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux de revitalisation du cœur de bourg à l'entreprise Vallois Normandie pour le lot n° 2 « Aménagement paysager et mobilier » pour un montant de 119 469,90 € HT, soit 143 363,88 € TTC. Les travaux supplémentaires et les travaux supprimés ou modifiés suivants se sont avérés nécessaires :

Travaux supplémentaires :

- Création de massifs supplémentaires : 1 214,65 € HT
- Protection de troncs supplémentaires : 1 331,85 € HT
- Engazonnement supplémentaire : 2 452,71 € HT
- Paillage toile tissée et ardoise : 13 467,60 € HT
- Intervention sur racines : 564,20 € HT

Travaux modifiés ou supprimés :

- Allée Saint Germain, barrière pivotante : - 1 553,94 € HT
- Allée Saint Germain, feutre de paillage en PLA + paillis d'écorce (4.3) : - 3 164,40 € HT
- Allée Saint Jacques, feutre de paillage en PLA + paillis d'écorce (4.3) : - 3 984,80 € HT

La plus-value s'élève à 10 327,87 € HT.

Le nouveau montant du marché public est de 129 797,77 € HT, soit 155 757,32 € TTC.

Monsieur le Maire propose de valider cet avenant.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR)

- Approuve la passation d'un avenant n° 1 au lot n° 2 « Aménagement paysager et mobilier » pour une plus-value de 10 327,87 € HT pour les travaux supplémentaires, modifiés ou supprimés ci-dessus mentionnés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,
- donne à Monsieur le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

### **TRAVAUX DE REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ PUBLIC – LOT N° 1 – « VOIRIE ET RESEAUX DIVERS »**

Le marché de travaux concernant les travaux d'aménagement allée Saint Germain, îlots sur la route départementale 613 et allée Saint Jacques a été passé dans le cadre d'un groupement de commandes composé de la commune de Cagny et de la Communauté de Communes Val ès dunes. Le coordonnateur du groupement de commandes est la commune de Cagny.

Par délibération n° 2021/003 du 19 janvier 2021, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux de revitalisation du cœur de bourg à l'entreprise Toffolutti pour le lot n° 1 « Voirie et réseaux divers » pour un montant de 839 995,62 € HT, soit 1 007 994,74 € TTC (678 975,80 € HT, soit 814 770,96 € TTC pour la commune de Cagny et 161 019,82 € HT, soit 193 223,78 € TTC pour la CDC Val ès dunes), et une durée d'exécution du marché public de 11 semaines (tranche optionnelle).

Des modifications se sont avérées nécessaires :

- tranche optionnelle : prolongation du délais de travaux
- tranche ferme et tranche optionnelle : impact financier sur le marché

Les éléments suivants induisent une prolongation du délai de 6 semaines.

- Adaptation de projet sur la voie partagée allée Saint Jacques
- Adaptation de projet sur la cité de la sucrerie
- Adaptation de projet sur les accessibilités aux commerces
- Adaptation de projet sur la rue de la gare
- Délai de fabrication sur les dalles et pavés Celtys
- Délai de fabrication sur la signalisation verticale
- Ajustement des conditions de travail en nuitée sur la RD 613

Le détail des travaux supplémentaires faisant l'objet de l'avenant est indiqué dans le document annexé.

La plus-value s'élève à 68 639,63 € HT, soit 82 367,56 € TTC décomposée de la façon suivante :

- Commune de Cagny : 63 859,43 € HT, soit 76 631,32 € TTC
- CDC Valès dunes : 4 780,20 € HT, soit 5 736,24 € TTC

Le nouveau montant du marché public est de 908 635,25 € HT, soit 1 090 362,30 € TTC décomposé de la façon suivante :

- Commune de Cagny : 742 835,23 € HT, soit 891 402,28 € TTC
- CDC Valès dunes : 165 800,02 € HT, soit 198 960,02 € TTC

Monsieur le Maire propose de valider cet avenant.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR)

- Approuve la passation d'un avenant n° 2 au lot n° 1 « Voirie et réseaux divers » pour une plus-value de 68 639,63 € HT, soit 82 367,56 € TTC (63 859,43 € HT, soit 76 631,32 € TTC pour la commune de Cagny et 4 780,20 € HT, soit 5 736,24 € TTC pour la CDC Valès dunes) pour la tranche optionnelle et la tranche ferme comme mentionné ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,
- donne à Monsieur le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE - INFORMATION**

(Michel DECAMBOS, rapporteur)

Le groupe scolaire, le centre de loisirs et le gymnase du Petit Bois ont été contrôlés par la commission sécurité.

La commune a reçu un avis défavorable pour la salle du Petit Bois.

La question a été posée concernant le dépôt du registre de sécurité de l'école, soit à l'école, soit à la mairie.

La commission sécurité se réunira le mardi 19 octobre 2021 à la direction départementale des services d'incendie et de secours du Calvados pour examiner le compte rendu des visites et afin que la commune apporte les éléments nécessaires à la levée de l'avis défavorable.

### **POINT SUR LES TRAVAUX DU CENTRE BOURG**

(Eric Margerie, rapporteur)

Les travaux sont pratiquement terminés et les délais sont tenus. Ils donnent une image agréable et harmonieuse du centre bourg sauf au niveau de la route départementale 613 sur laquelle des fissures sont apparentes.

Une demande a été faite auprès des services du Département concernant la reprise des fissures mais la commune a reçu un avis défavorable car les travaux concernent un aménagement communal. Cependant, cette section en réfection de couche de roulement serait proposée dans la programmation routière pour 2023 sous réserve de la validation de la Direction des Routes du Département.

Pourtant le Département était au courant de ces travaux d'aménagement et lors de l'étude initiale, il a considéré que ce tronçon de route n'était pas encore assez abîmé pour le reprendre.

Mais depuis et vu la fréquentation sur cette route, elle s'est beaucoup dégradée et Monsieur le Maire

demande au Département une prise en charge dès 2022.

Monsieur le Maire attend une réponse des services du Département à ce sujet.

L'entreprise Vallois va commencer les espaces verts lundi 18 octobre et la signalisation verticale et horizontale est en cours.

Lors de la dernière réunion de chantier, les réserves ont été effectuées auprès de l'entreprise Toffolutti.

La levée de ces réserves devrait intervenir très rapidement.

Tous les travaux devraient être terminés début décembre.

## **URBANISME**

### **LOTISSEMENT « DOMAINE DE LA BOISSIERE » - RETROCESSION DE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**

Le lotissement « Domaine de La Boissière », réalisé pour partie par la société Claude Jean Investissement et par la société Foncim Promotion dont le programme est dénommé « Les Villas Saint Germain », est achevé.

La société Claude Jean Investissement et la commune de Cagny ont signé des conventions de rétrocession des espaces communs en date du 12 avril 2017.

La société Foncim Promotion et la commune de Cagny ont signé des conventions de rétrocession des espaces communs en date du 29 décembre 2017 pour la tranche 1, du 27 avril 2018 pour la tranche 2 et 3 et du 27 novembre 2019 pour la tranche commerce.

Avant la rétrocession des voiries et espaces publics destinés à être incorporés au domaine public communal, un état des lieux a été fait le 30 septembre 2021 en présence de la société Claude Jean Investissement représentée par Monsieur Xavier Guillotin, de la société Foncim Promotion représentée par Madame Véronique Courteix, de Monsieur Claude Foucher, vice-président chargé de la voirie auprès de la CDC Val ès dunes qui détient la compétence voirie, de Monsieur Pascal Génissel, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de Monsieur Michel Decambos, Adjoint au Maire en charge des travaux.

Au vu du procès-verbal constatant l'achèvement des travaux, leur conformité au programme initial ou modifié pour raison technique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les voiries et espaces publics du lotissement « Domaine de la Boissière » et de les incorporer au domaine public communal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- *Autorise Monsieur le Maire à prononcer la réception des travaux du lotissement « Domaine de la Boissière »,*
- *Approuve pour le lotissement « Domaine de la Boissière » la rétrocession amiable des parcelles cadastrées AK 229 (16 m<sup>2</sup>), AK 233 (245 m<sup>2</sup>), AK 234 (1 404 m<sup>2</sup>), AK 241 (777 m<sup>2</sup>), AK 250 (267 m<sup>2</sup>), AK 261 (392 m<sup>2</sup>), AK 265 (6 m<sup>2</sup>), AK 266 (36 m<sup>2</sup>), AK 273 (6 416 m<sup>2</sup>), AK 275 (4 m<sup>2</sup>), AK 287 (61 m<sup>2</sup>), AK 288 (1 127 m<sup>2</sup>), AK 318 (798 m<sup>2</sup>), AK 319 (581 m<sup>2</sup>), AK 330 (169 m<sup>2</sup>), AK 331 (1 m<sup>2</sup>), AK 334 (183 m<sup>2</sup>), AK 417 (1 745 m<sup>2</sup>), AK 418 (796 m<sup>2</sup>),*
- *Précise que les travaux suivants, pour lesquels :*
  - ✓ *La société Claude Jean Investissement s'est engagée, :*
    - *Réalisation d'une jonction trottoir sur environ 18 mètres côté ouest jusqu'au chemin de la Maisonnnette,*
    - *Déplacement de deux arbres,*
  - ✓ *La société Foncim s'est engagée :*
    - *Bâchage des espaces verts PC2 le long du trottoir,**devront être réalisés avant la rétrocession des parcelles ci-dessus mentionnées et avant le 31 octobre 2021,*
- *Dit que le transfert et la prise en charge par la commune de l'ensemble des voiries et espaces publics et intégration au domaine public communal interviendra le 31 octobre 2021,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant établi par Maître Rizzotto, notaire à Argences,*
- *Dit que les frais et honoraires de l'acte lié à la réception / transfert de l'ensemble des équipements seront à la charge des aménageurs,*

- *donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

Des bordures de jonction n'étant pas réalisées entre l'enrobé de la voie publique et les propriétés privées, il est proposé d'ajouter ces travaux à la charge du lotisseur avant la rétrocession.

Après vérification avec le maître d'œuvre, la pose de bordures n'étant pas prévue dans le cahier des charges, ce point ne sera pas ajouté.

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A.N.S. (AGENCE NATIONALE DU SPORT) - INFORMATION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution d'une subvention de l'A.N.S. d'un montant prévisionnel maximum de 19 000 € pour la rénovation du terrain de football.

## **INFORMATION - COMMUNICATION**

### **COMMISSION « INFORMATION – COMMUNICATION » - NOUVEAUX ELUS**

La commission « Information - Communication » initialement créée par délibération n° 2020/034 du 9/06/2020, est composée de :

Président : Eric MARGERIE  
Vice-président : Laurence MAUREY  
Membres : Jackie BOUCHARD, Marie-Laure THIERY, Nelly LEBOUCHER, Céline OBIANG OBAME, Solène MAURICE-PEROUMAL.

Le nombre de membres présents en commission étant en diminution pour diverses raisons, la commission « information – Communication » recherche de nouveaux élus.

Magali Loncle et Sophie Philippe proposent leur candidature.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- *désigne au sein de la commission « Information – Communication » les deux nouveaux membres suivants : Magali LONCLE et Sophie PHILIPPE, la composition de la commission étant la suivante :*

*Président : Eric MARGERIE  
Vice-président : Laurence MAUREY*

*Membres : Jackie BOUCHARD, Marie-Laure THIERY, Nelly LEBOUCHER, Céline OBIANG OBAME, Solène MAURICE-PEROUMAL, Magali LONCLE, Sophie PHILIPPE*

- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

## **SPORTS – LOISIRS – CULTURE - JEUNESSE**

### **BILAN DE LA STRUCTURE JEUNESSE**

*(Rapporteur Laurence MAUREY)*

La commission « Jeunesse » s'est réunie le lundi 11 octobre 2021 et a étudié le « bilan enfance – jeunesse, avril 2021 – été 2021 ».

Il a été noté une stabilité de la fréquentation du centre. En ce qui concerne le local jeunes, les activités reprennent le vendredi soir avec des jeunes de 12 ou 13 ans. Ce sont des jeunes qui ont des projets et des idées.

Des mini camps ont été annulés cet été faute de participants. Des nuitées vont être proposées pour habituer les enfants à vivre hors de leur foyer.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 9 décembre 2021 et le budget prévisionnel sera à l'ordre du jour du conseil municipal du mois de décembre 2021.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 13/09/2021**

*(Magali LONCLE, rapporteur)*

Les membres de la commission ont visité les classes de Petite Section à Grande Section/Cours Préparatoire ainsi que la cantine. Toutes ont souligné la qualité des équipements et des bâtiments permettant un accueil optimal des enfants.

La réactivité des élus et des personnels municipaux dès qu'une demande est faite a été soulignée.

Un retour sur les questionnaires de satisfaction (69 retours) a été réalisé. Il a été noté une satisfaction assez large de la part des parents et des enfants concernant les repas et le personnel municipal. Compte tenu des obligations sanitaires liées au Covid mais aussi à la future extension du restaurant scolaire, il a été difficile de travailler sur les problématiques soulevées lors des discussions et des questionnaires.

Il faudra donc attendre l'ouverture de l'extension de la cantine afin de travailler sur :

- les dispositions des mobiliers et dessertes
- l'organisation générale du ou des service(s)
- les solutions pour rendre cet endroit moins bruyant (pistes et idées déjà évoquées)
- jeux de cours ou autres à intégrer le midi ou pas

### **COMMISSION FLEURISSEMENT - ESPACES VERTS – BOISEMENT – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE DU 20/09/2021**

*(Magali LONCLE, rapporteur)*

#### 1) Point sur les parterres à refaire :

Magali Loncle a communiqué à la commission que l'équipe technique procéderait à l'arrachage des parterres à refaire rue des Coursons, Place Gauderlot et rue des British Guards.

Il sera demandé à Monsieur Arsène de communiquer les dates prévues quelques jours avant afin de distribuer les plantes qui ne resserviront pas aux habitants qui le souhaitent.

Une prochaine réunion de la commission est prévue en sa présence afin de discuter des nouveaux parterres à mettre en place.

Il a également été décidé de diminuer le nombre de jardinières et de diviser le nombre par deux. De nombreuses personnes considèrent que cela fait trop chargé, notamment devant l'église, la RD 613 et rue Lucien Ropars.

#### 2) Réflexions sur l'acquisition et l'emplacement de mobilier urbain :

La commission propose d'installer :

- de nouvelles poubelles de tri à côté du city stade (en remplacement et complément des poubelles actuelles) et au parc de la mairie ainsi que des poubelles « normales » au parking de l'église, à l'espace vert des British Guards et aux arrêts de bus (si inexistantes).
- des bancs :
  - o Devant le coiffeur impasse des blés (demandes régulières des habitants)
  - o Espace vert des British Guards (demandes des habitants)
  - o Au Placan (car jeux pour tout petits prévus)
  - o Près du city stade et du terrain de foot (réflexion à mener l'an prochain : tribunes ou non)
- des tables de pique-nique :
  - o 4 parc de la mairie
  - o 2 ou 3 près du city stade

Suite à une demande de mise en place de cendrier à côté du city stade, il est proposé de placer cette zone « non fumeur » et d'installer un cendrier au niveau du panneau « zone non-fumeur ».

### 3) Projet pumptrack :

La commission est très favorable au projet Pumptrack et est totalement d'accord avec l'utilité d'en faire un moyen et un tout petit pour les moins de 5 ans.

Pour le moment l'emplacement défini est le centre du petit bois.

La commission va débiter ses recherches et prises de contact avec les professionnels, sachant que comme c'est en plein « boum », ceux-ci ont des calendriers déjà bien chargés.

La mise en place est prévue en 2023 maximum.

### 4) Informations diverses :

- Une des boîtes à livres a été posée au parc de la mairie
- Les pancartes signalétiques pour les allées du cimetière vont bientôt être commandées et les devis pour les panneaux d'information muraux ont été faits, reste le fichier à retravailler.
- « L'animation » un arbre pour les naissances 2020 et 2021 est prévue pour les naissances 2020 et 2021 (2 arbres plantés avec petite plaque explicative et « diplômes » distribués aux familles invitées et concernées). Restera à définir la date, l'essence d'arbre et le lieu (pour le moment le parc de la mairie est retenu par tous).

### 5) Questions diverses :

- Impasse de l'Orangerie : 2 arbres à arracher (qui font des petites boules, attirent les oiseaux, pourrissent et salissent le sol) et à remplacer par arbustes du même style que les érables japonais par exemple.
- Entretien des arbres de la mairie à faire ou à sous-traiter (beaucoup de branches mortes qui si tempêtes vont s'envoler entre guillemets).
- Demande de faire une sorte d'enclos / d'habillage pour les poubelles devant la salle des associations (sous la mairie) : lors de mariages et autres cérémonies, c'est gênant.
- La commission demande s'il serait possible de fermer par un grillage la zone devant le foyer rural : uniquement zone devant la porte principale jusqu'à la fin du parterre. Cette salle, malgré le fait qu'elle soit louée très régulièrement, présente néanmoins un danger pour les enfants, que ce soit en soirée ou pour tout autre événement associatif par exemple.
- Eventuelle piste cyclable sur la RD613, reliant Cagny à Mondeville : David Boudet a déjà bien travaillé sur un PowerPoint et les différentes possibilités de piste cyclable pour se rendre à Caen. Bien que cette compétence soit CDC, nous avons décidé de faire un courrier/dossier que nous enverrons au Département et à notre député : en effet, les pistes cyclables évoquées par la CDC ne concernent que les routes reliant les communes de la CDC entre elles, Cagny étant au bout, ce ne sera pas du tout une priorité.

## **COMMISSION SPORTS – LOISIRS – CULTURE DU 4/10/2021**

*(Laurence MAUREY, rapporteur)*

La commission a eu lieu en présence des associations afin de faire le point sur la reprise des activités et les dates des différents événements de chaque association.

Les points suivants ont été évoqués :

- Maintien du forum avec une réduction éventuelle des horaires
- La fête de Cagny avec la participation des associations (« olympiades »)

Les associations ont souligné le soutien de la mairie.

Guillaume Lecoeur intervient pour faire passer un message afin que chaque association range correctement son matériel après les activités. Laurence Maurey fera remonter la demande.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **CDC VAL ES DUNES - PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8/07/2021**

(Magali LONCLE, rapporteur)

Service de collecte et de traitement des déchets « OTRI » :

Le rapport d'activité 2019 du SMEOM est présenté ainsi que la campagne de caractérisation des ordures ménagères. Cette campagne vise à mieux connaître la composition du gisement d'ordures ménagères et à définir les prochaines orientations en matière de communication, de collecte et de traitement (geste de tri, collecte séparative des biodéchets, potentiel de valorisation).

Le conseil communautaire :

- Décide de créer une commission thématique ponctuelle intitulée « Création d'un nouveau siège administratif communautaire ».
- Adopte le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres.
- Décide de retenir l'entreprise Toffolutti pour l'attribution du marché des travaux de voirie 2021, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 337 960,10 € HT en tranche ferme, 104 402,80 € HT en tranche optionnelle, soit un montant total de 442 362,90 e HT.
- Décide de conclure pour l'année 2021 avec chaque commune concernée une convention de mise à disposition de personnel pour l'entretien des bermes relevant de voies d'intérêt communautaire et retient le forfait de remboursement pour un montant de 8 511,69 €.
- Décide d'adhérer au dispositif référent signalement du centre de gestion du Calvados.

Les recrutements d'un VTA (volontaire territorial en administration) au 1<sup>er</sup> octobre et un responsable des ressources humaines pour le 1<sup>er</sup> novembre sont annoncés.

### **CDC VAL ES DUNES - PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2/09/2021**

(Magali LONCLE, rapporteur)

Monsieur le Président indique que la mairie de Saint-Sylvain a sollicité Val ès dunes par courrier reçu le 15 septembre 2021 afin d'intégrer la CDC. Monsieur Croteau, Maire de Saint-Sylvain, vient présenter la demande officielle de la commune pour rejoindre la CDC Val ès dunes.

Le conseil communautaire :

- Désigne les délégués de Val ès dunes à Caen Normandie Métropole suite à la modification des statuts de Caen Normandie Métropole.
- Approuve la passation d'un avenant n° 2 au contrat d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » prolongeant son échéance jusqu'au 31 décembre 2022.
- Décide de retenir l'offre du groupement conjoint de l'agence Schneider architectes urbanistes associés, mandataire, Biotope, cotraitant et Safer Normandie, cotraitant pour un montant de 199 955 € HT pour le marché concernant l'élaboration du PLUI.
- Décide de maintenir le droit de préemption urbain (DPU) simple instauré antérieurement par les communes, soit sur les zones U et AU du PLU pour Cagny.
- Décide de maintenir l'exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain (DPU) du lotissement de la Boissière, sur la commune de Cagny, conformément à la délibération communale n 2017/09 en date du 14/02/2017, soit jusqu'au 14/02/2022.
- Décide de permettre la délégation de l'exercice du droit de préemption à une commune membre selon les modalités suivantes :
  - o Que la volonté de la commune de préempter soit transmise à la communauté de communes à l'occasion de la transmission de la DIA,
  - o Que la communauté de communes renonce elle-même à l'exercice de son droit de préemption.
- Décide de lancer une consultation travaux pour le programme de réhabilitation d'assainissement collectif 2020 et 2021, avec comme critères 40% pour le prix et 60 % pour la valeur technique.
- Approuve le rapport annuel de NORMANTRI pour l'année 2020.
- Autorise le recours à un contrat d'apprentissage en alternance pour l'année scolaire 2021-2022.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

1. Remerciements :
  - Amicale des donateurs de sang bénévoles d'Argences – Moulton – Soliers et des environs pour la subvention de 100 €
  - Etablissement Français du Sang pour la collecte organisée le 8 septembre 2021 (accueil de 43 candidats au don)
  - Comité Goodwood pour le versement de la cotisation 2021 de 491,50 €
2. Nouvelle bénévole à la bibliothèque : Madame Corinne Auguste
3. Club Cagny Rando : invitation des délégués municipaux de l'association au pot d'accueil pour la nouvelle année le vendredi 15 octobre 2021 à 18h30

### **PLANNING DES REUNIONS**

Le planning des réunions couvrant la période de septembre à novembre 2021 est communiqué aux élus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Michel Decambos évoque la demande d'un administré concernant l'achat groupé d'énergie.

Sophie Philippe indique qu'il est prévu un nouveau bureau pour le comité de jumelage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30